Numéro	CA/2023-04- 20/03
Date d'affichage	03/05/2023
Date de mise en ligne	03/05/2023
Date de transmission au Recteur	N/A



Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 20 avril 2023 portant approbation des projets retenus au titre du « programme d'investissement » 2023

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil d'administration du 16 mars 2023;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets suivant dans le cadre du « programme d'investissement » 2023 :

- Crise Cyber
- Belvédère : construire et visibiliser les données formation
- Bib Collecte : collecte et analyse des données d'usage des ressources des bibliothèques

Délibération CA-2023-04-20/03		
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36	
Nombre de membres présents ou représentés	29	
Nombre de refus de prendre part au vote	0	
Nombre de pour	27	
Nombre de contre	0	
Nombre d'abstentions	2	

Paris, le 26 avril 2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.